

Réunion d'information 14 novembre 2025

Appel à projets FTJ

Atténuer les effets de la transition écologique et
énergétique en accompagnant les compétences
des territoires FTJ en Grand Est



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

1. Le Fonds de Transition Juste
2. Présentation de l'appel à projets
3. Les modalités de l'appel à projets
4. Questions

Généralités

Le programme national pour
le Fonds de transition juste
(FTJ)



[PN_FTJ_2025_09.pdf](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

Le Fonds de Transition Juste (FTJ)

Programme national et programmes territoriaux

Nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, doté de près **d'un milliard d'euros** au niveau national, le FTJ a été créé pour accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO2 d'origine industrielle vers une économie neutre en carbone.

Le FTJ est mis en œuvre au travers d'un programme national, le **PN FTJ Emploi et compétences**, et par plusieurs plans territoriaux de transition juste, **les PTTJ**, présents sur chacun des territoires éligibles à ce fonds.

Le PTTJ de chaque territoire est commun aux programmes régionaux FEDER/FSE+/FTJ des Conseils régionaux et au programme national FTJ, **ce qui implique une coordination stratégique et opérationnelle étroite entre les autorités de gestion.**

Le Fonds de Transition Juste (FTJ) en Grand Est

Le FTJ est divisé en deux volets :

- ✓ Un **volet économique (ou investissement)** mis en œuvre par le **Conseil régional** pour **112,5 M€**.
- ✓ Un **volet social** mis en œuvre par **l'Etat DREETS** pour **42,5 M€**

L'objectif spécifique du FTJ : faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et pour une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050.



[Fonds de Transition Juste \(FTJ\) en Grand-Est - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

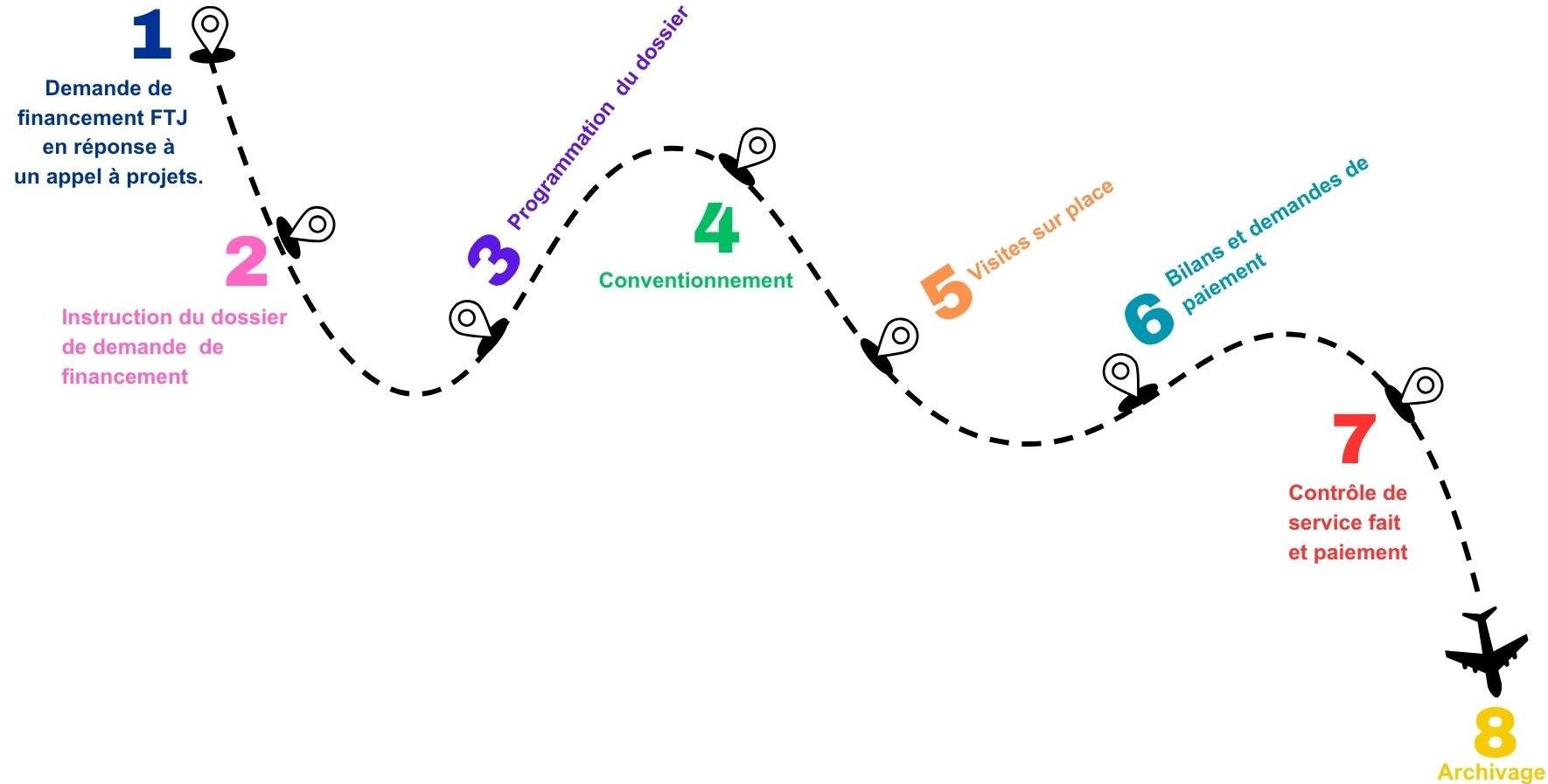
grand-est.dreets.gouv.fr

Les grands principes de fonctionnement du programme national FTJ

- ★ Le programme national FTJ intervient toujours en cofinancement. Un porteur de projet doit donc trouver d'autres cofinanceurs, ou disposer d'une capacité d'autofinancement.
- ★ Le FTJ n'accorde pas d'aide directement aux personnes, mais finance des projets portés par des structures au niveau local.
- ★ Le paiement de la subvention n'est réalisé qu'en remboursement de dépenses déjà réalisées et dûment justifiées. Une avance peut être versée à la signature de la convention (sauf OPCO, collectivités territoriales, et opérateurs de l'Etat) .
- ★ Le projet doit répondre à un appel à projets publié sur le site www.fse.gouv.fr
- ★ La demande de financement s'effectue uniquement en ligne via l'application "Ma Démarche FSE+". <https://ma-demarche-fse-plus.fr#/>



Les étapes d'un projet financé par le programme national FTJ



Création compte MDFSE+ / Connexion

Accueil | Ma Démarche FSE+



Je crée mon compte EFP CONNECT

Je crée mon compte EFP Connect

Si vous n'avez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.

Si vous avez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.

Je crée mon compte EFP CONNECT

Je valide via le code reçu par mail

Validation de votre compte EFP CONNECT

Bonjour,

Vous avez initié la création d'un compte EFP Connect afin d'accéder au service numérique EFP Admin.

Afin de finaliser la création de votre compte EFP CONNECT, merci de saisir le code de validation ci-dessous :

3 7 3 6 9 3

Ce code expira dans 24 heures.

Vous pouvez également cliquer sur le bouton ci-dessous :

Valider mon compte

ou copier-coller le lien ci-dessous dans votre navigateur :

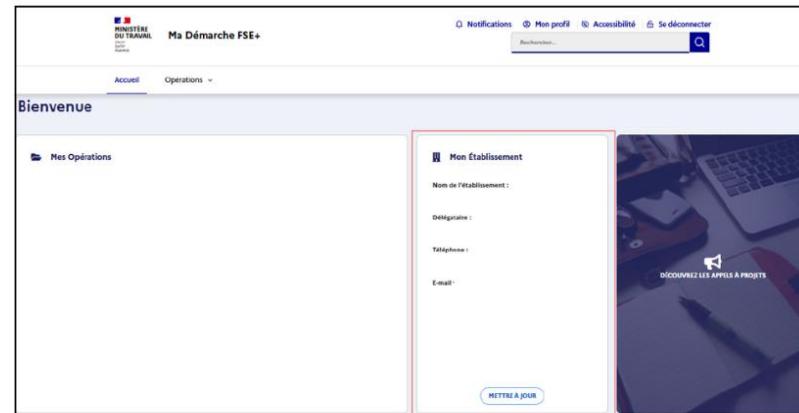


Une fois votre compte créé, connectez-vous à l'application avec les identifiants précédemment renseignés.

Remarque : lors de la première connexion il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation de l'application.*

Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre fiche établissement. Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'encart « Mon établissement » visible depuis la page d'accueil, puis sur .

METTRE À JOUR



Guide de connexion MDFSE+ : [Pièces jointes - MdfSE+ : Guide de connexion pour les professionnels \(OI, porteurs et prestataires\) à MDFSE+ - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



Comment se connecter à l'application MDFSE+ ?

(Si vous avez déjà un compte sur le Portail Mes démarches)

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI MDFSE-21-27

Liberté Egalité Fraternité

Je crée mon compte EFP Connect
Si vous n'avez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.

Si vous avez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.

Je m'identifie avec mon compte EFP Connect
Identifiant (e-mail professionnel)
Mot de passe Afficher
Réinitialiser mon mot de passe
 Je ne suis pas un robot

AGENT DU MINISTÈRE

Mise en place d'EFP Connect le 14/11/2024 : si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches (mesdemarches.emploi.gouv.fr), votre identifiant restera le même lors de votre connexion sur EFP Connect pas besoin de se créer un nouveau compte. Vous devrez simplement réinitialiser votre mot de passe.

Accueil | Ma Démarche FSE+

Saisissez votre email et mot de passe

Cochez la case «Je ne suis pas un robot» et saisissez le code de sécurité affiché

Code de sécurité
Pour afficher un nouveau code ou écouter le code, utilisez les boutons situés à côté de l'image



Recopiez le code de sécurité (composé de chiffres et de lettres):



Cliquez sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT »



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Déposer sa demande sur MDFSE+

Le dépôt des candidatures uniquement sur la plateforme MDFSE+ ➔ au plus tard **le 14 janvier 2026**.

1. Créer un compte

Se connecter à l'application Ma démarche FSE+ :[Accueil | Ma Démarche FSE+](#)

2. Renseigner la fiche établissement

- Nommer le représentant légal et/ou déléguétaire
- Indiquer le n° de portable et fournir l'attestation (preuve du statut de représentant légal et délégation de signature)
- Saisir les ressources publiques reçues

3. Créer et compléter la demande

- Renseigner les onglets : Généralités, Projet, Plan de financement
- Ajouter les pièces justificatives dans l'onglet « Validation »

4. Valider et signer

- Sélectionner le signataire (personne pré-enregistrée comme représentant légal ou déléguétaire)
- Effectuer la signature électronique
- Statut final : "déposé" (accusé de réception)

Appel à projets FTJ

« Atténuer les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les compétences des territoires FTJ en Grand Est »



[AAP FTJ : Atténuer les effets de la transition écologique et énergétique en accompagnant les compétences des territoires FTJ en Grand Est - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)



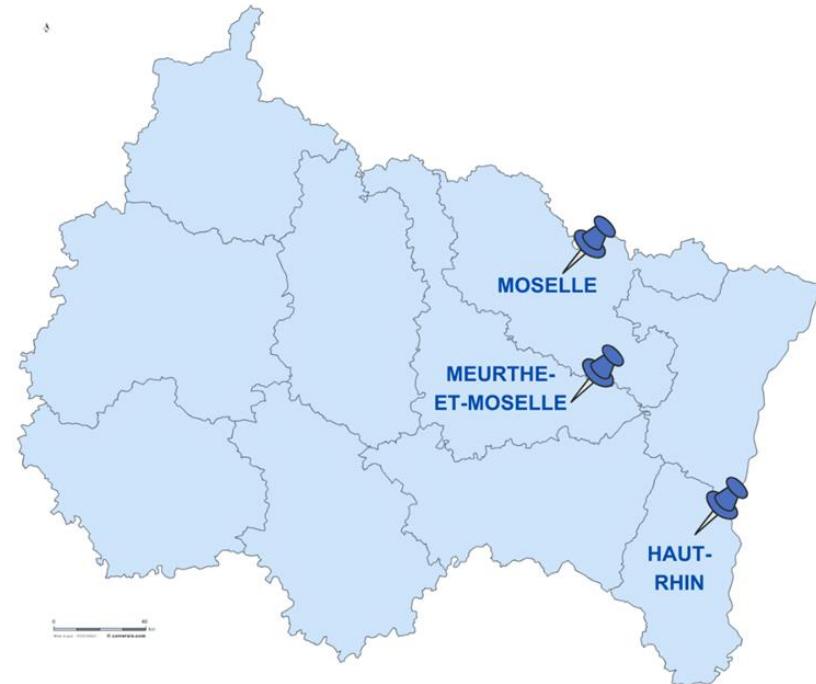
Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Objectif:

Le présent appel à projets vise l'accompagnement et la formation des actifs des secteurs en transformation ou de diversification mais aussi la reconversion d'actifs des secteurs en déclin /transformation. Il vise aussi l'accompagnement des personnes éloignées du marché du travail.

Eligibilité géographique : départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et du Haut-Rhin



Secteurs FTJ éligibles en Grand Est

Filière en déclin

- ✓ Production d'énergie basée sur des énergies fossiles

Filière en transformation

- ✓ Métallurgie;
- ✓ Industrie chimique;
- ✓ Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Secteurs de diversification

Industrie :

- ✓ Technologie et équipement pour la transition industrielle
- ✓ Recyclage et fonctionnalisation des matériaux

Santé :

- ✓ Biotechnologies médicales

Bio économie :

- ✓ Molécules et matériaux bio sourcés

Papeterie
Agro alimentaire
Défense

Domaines technologiques STEP

Technologies numériques.

Y compris les projets multinationaux, et l'innovation de très haute technologie.

Technologies propres et économies en ressources, y compris les technologies « zero net ».

Biotechnologies, y compris les médicaments critiques et leurs composants.



Cofinancé par
l'Union européenne

Actions visées

Les actions éligibles sont celles contenues dans les points K et M figurant dans le PTTJ Grand Est au titre du volet social  <https://urlr.me/EBMCdK>

K Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi

1. Formation des salariés soit en lien avec la décarbonation lorsque le secteur est en transformation, soit en lien avec l'évolution ou l'adaptation de l'activité lorsque le secteur est en diversification.
2. Actions d'ingénierie et d'anticipation des mutations économiques
3. Appui aux dispositifs de GPEC
4. Formation des salariés licenciés des secteurs en déclin /transformation en complément des obligations légales de l'employeur
5. Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle des salariés des secteurs en déclin/transformation
6. Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers
7. Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification et investissement dans les capacités dédiées des organismes de formation et le développement des compétences



Actions visées

M. Inclusion active des demandeurs d'emploi et des personnes éloignées du marché du travail souhaitant l'intégrer

Pas de périmètre sectoriel

1. Accompagnement des démarches de recrutement inclusives et développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et privée ;
2. Accompagnement renforcé vers l'emploi.
3. Remobilisation vers l'emploi
4. Parcours d'accompagnement de professionnalisation
5. Insertion par l'Activité Economique (IAE) et autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable.

Public cible

Point K

- ✓ Salariés et ex-salariés : dans une logique de reconversion, issus d'une entreprise d'un des secteurs en déclin et en transformation :
- ✓ Salariés des entreprises sous-traitantes et fournisseuses issues de tout secteur, justifiant d'un lien avec un employeur ou un établissement issu des secteurs en déclin ou en transformation précités.
- ✓ Salariés des secteurs de diversification : dans une logique de montée en compétence.

Point M

- ✓ Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ou des personnes éloignées du marché de l'emploi

Les modalités de l'AAP

L'enveloppe destinée à cet AAP est de 6 000 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr The logo for the Grand Est region of France, consisting of three interlocking circles in blue, green, and purple.

Les modalités de l'AAP

- ✓ Temporalité : opérations de **12 à 48 mois** pouvant se dérouler du **01/01/2025 au 31/12/2028**
- ✓ Montant minimum de FTJ : **20 000 €**
- ✓ Minimum coût total éligible : **50 000 €**
- ✓ Taux minimum d'intervention du FTJ : **10%**
- ✓ Taux maximum d'intervention du FTJ : **70%**

Demandes à déposer le **14 janvier 2026** au plus tard via
MDFSE + (accès via [Accueil | Ma Démarche FSE+](#))



[\[21-27\] Guide de procédures Demande de subvention Bénéficiaire - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Les critères de sélection nationaux

Critères communs

- **règles d'éligibilité** : vérifiées à l'instruction (dépenses conformes aux règlements européens, période de réalisation, contrat d'engagement républicain pour les associations,...).
- **critères communs de priorisation des opérations** : les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le PN (les structures doivent être en capacité de respecter les conditions de suivi et d'exécution d'une convention FTJ ; l'aide doit être proportionnée à la dimension de l'opération) ; un intérêt particulier est apporté à la logique de projet, à la qualité du partenariat, à l'effet levier du projet, au nombre de participants, à leur ciblage, à la cohérence du projet avec le PN et le cadre de performance.



[Guide des principes horizontaux](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Respect des principes horizontaux

- non-discrimination
- accessibilité aux personnes en situation de handicap
- égalité femmes-hommes

Les critères spécifiques de sélection - critères locaux

- L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens
- L'adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet

Les obligations du porteur

- **Communication européenne** à partir du dépôt de la demande FTJ (pénalité max. de 3 % en cas de non-respect).
Obligations de communication - FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Transmission obligatoire de **tous les documents listés pages 18-19 de l'AAP** lors de la demande de cofinancement.

 [21-27] Modèle - Questionnaire participant pour les organismes bénéficiaires du Fonds de transition juste (FTJ) - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

Les obligations du porteur

→ **Suivi des participants** : Collecte et saisie des données des participants en utilisant le questionnaire FTJ de la DGEFP. Comprendre la gestion des participants dans les projets financés par le FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

La collecte et la saisie des données des participants se font:

→ **À l'entrée dans l'action** : dès la notification de recevabilité du dossier, et dès qu'un participant rejoint l'opération. Les données doivent être saisies dans le système « Ma démarche FSE ». **Au fil de l'eau** en cas de saisie directe sur l'applicatif MDFSE+ et a minima de manière trimestrielle si elle est opérée par **import Excel**.

Les données doivent impérativement être saisies avant le bilan final.

→ **À la sortie de l'action** : Lorsque le participant quitte l'opération, il est nécessaire de saisir sa situation à la sortie, en incluant la date de sortie et les résultats obtenus.



En cas de participant(s) inéligible(s), un taux correspondant sera déduit des dépenses lors du contrôle du service fait



[21-27] Modèle - Questionnaire participant pour les organismes bénéficiaires du Fonds de transition juste (FTJ) - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Deux options de coûts simplifiés (OCS) proposées:

Forfait de 40% des dépenses directes de personnel pour déterminer les coûts restants :

Ce plan de financement est à privilégier si le projet est mis en œuvre principalement par des ressources humaines internes. Dans le plan de financement dans MDFSE+ les autres postes de dépenses devront être mis à 0.

OU

Forfait de 15% des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes :

Ce plan de financement permet de déclarer des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations et de participants au réel, un taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel est appliqué pour couvrir les dépenses indirectes. Ce plan de financement est à privilégier si le projet intègre des dépenses de prestations ou de fonctionnement importantes.



Exemple d'un plan de financement - Forfait de 40%

Postes de dépenses
ex. : dépenses de personnel
50 000 €

Application d'un pourcentage
sur les dépenses
ex. : 40%

Détermination du montant
des coûts restants
ici 20 000 €

Addition des dépenses et
coûts restants
ici 70 000 €

Application du taux
d'intervention FTJ maximal
de 70%

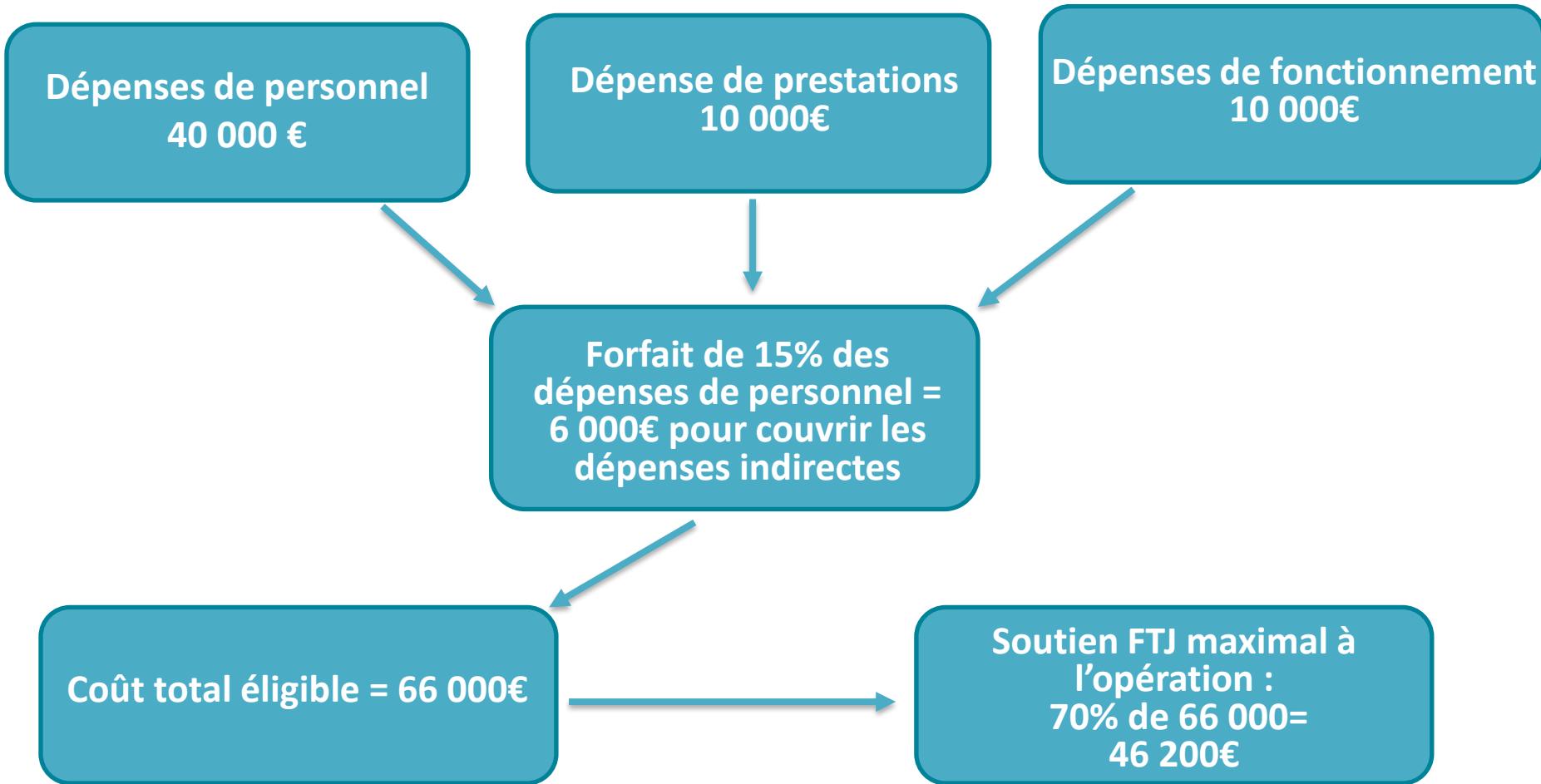
Soutien FTJ maximal à
l'opération
dans notre exemple :
49 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Exemple d'un plan de financement- Forfait de 15%



Coûts éligibles dans le cadre de cet AAP

- **Dépenses de personnel (pour les 2 OCS)** : temps complets ou temps partiels mensuellement fixes (temps partiels variables exclus), **avec un minimum de 10% du temps de travail consacré à l'opération FTJ** ;
- Les dépenses de personnel des salariés chargés du suivi administratif ainsi que les fonctions support seront considérées comme des dépenses indirectes de l'opération et ne seront pas valorisées dans les dépenses de personnel de l'opération. Leur coût est couvert par le forfait.
- Le plafond maximum de rémunération qui sera pris en compte dans le cadre de l'opération est fixé à 90.000€ de salaire annuel brut chargé
- À justifier avec les bulletins de paie et lettres de mission et contrats de travail.



Coûts éligibles dans le cadre de cet AAP

- **Dépenses directes de fonctionnement (pour OCS 15%)** achat de fourniture et matériel non amortissable (inférieur à 500€ HT), les locations de matériel ou de locaux, les frais de transport, d'hébergement et de restauration des personnels valorisés dans les dépenses de personnel, soumises aux règles de mise en concurrence.
- **Dépenses directes de prestations (pour OCS 15%)** : coûts liés à la sous-traitance d'activités nécessaires à la réalisation de l'opération, soumises aux règles de mise en concurrence.
- **Dépenses directes liées aux participants (pour OCS 15%)** : déclarés sur l'opération dans le module de suivi des participants de l'opération (indemnités, salaires, frais de transport, d'hébergement et de restauration ; achat d'équipement,...) soumises aux règles de mise en concurrence.

Dépenses à justifier avec les factures acquittées et le lien avec l'opération.



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Besoin d'aide ?

L'unité FSE de la DREETS Grand Est reste à votre disposition.

Bonnes pratiques: en cas de doute nous adresser bien en amont de la fin de la publication une fiche de pré projet pour s'assurer de l'éligibilité de votre projet.

Kit d'outils pour répondre aux appels à projets - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Voici les coordonnées des agents de l'Unité FSE que vous pouvez joindre :

➤ en cas de problème technique avec MDFSE + :

- Valérie BALSON – 03.83.30.89.68 / 06.66.62.72.46 - valerie.balson@dreets.gouv.fr
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 - marie.fichot@dreets.gouv.fr

➤ pour toute question sur le fond avant le dépôt de la demande vous pouvez contacter :

- Estelle BAEY – 03.83.30.89.74 / 06.10.59.02.08 – estelle.baey@dreets.gouv.fr (Site de Nancy)
- François OTERO – 03.88.75.86.72 - francois.tero@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- Anne SCHWOERER – 03.83.30.89.65 – anne.schwoerer@dreets.gouv.fr (site de Nancy)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Questions ?

C'est à vous...



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr The logo for the Grand Est region of France, consisting of three interlocking circles in blue, green, and purple.